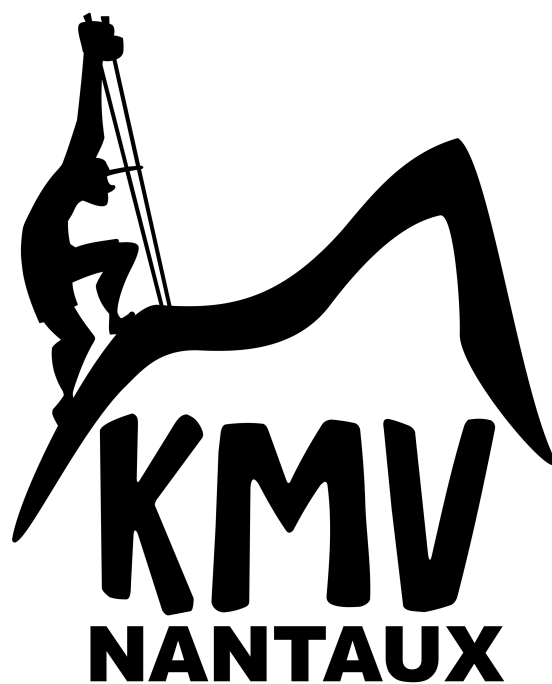




KMV DE NANTAUX - MONTRIOND (74)
RÈGLEMENT DE COURSE
12 SEPTEMBRE 2026

1. STRUCTURE ORGANISATRICE ET PRESENTATION DE LA COURSE

Présentation KMV de Nantaux

Le KMV de Nantaux est organisé par Les Bérets Attablés, une association loi 1901 à but non lucratif.

Il s'agit d'une course en montée sèche chronométrée de 2.2km pour 1000m de dénivelé, cette course est organisée sur la montagne de Nantaux, située sur les communes de Montriond et de Saint-Jean d'Aulps.

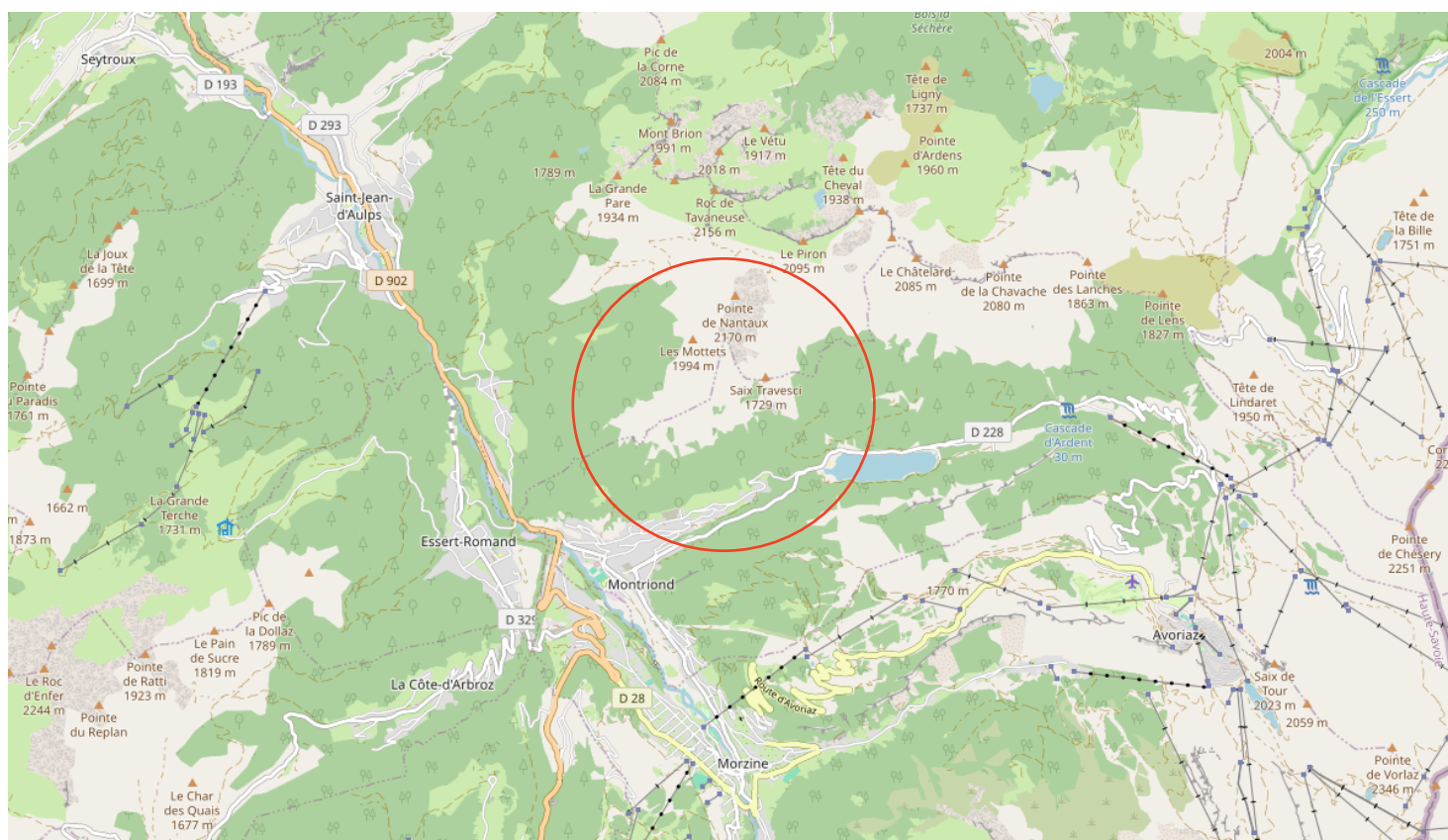
L'épreuve est accessible aux hommes et aux femmes ayant 16 ans révolus le jour de la course.

Les participants sont informés que le KMV de Nantaux se déroule sur un terrain particulièrement technique, comprenant :

- Un pourcentage de pente extrêmement élevé qui sollicite fortement l'organisme.
- Des portions offrant une adhérence limitée.
- Et que la difficulté de ces conditions techniques est susceptible d'être amplifiée en cas de conditions météorologiques particulières (pluie, sécheresse, forte chaleur...).

Il appartient donc à chaque coureur, pleinement informé de la technicité du terrain et de l'impact des conditions météorologiques sur celui-ci, d'estimer si son niveau technique, son entraînement et son état de forme le jour de la course sont compatibles avec ce parcours. En cas de doute, le coureur est invité à ne pas prendre de risque et renoncer.

Localisation de l'évènement



LES BÉRETS ATTABLÉS

577 Route du Crêt
74110 MONTRIOND
Tel : 07.86.30.33.42, 07.78.52.17.77, 06.99.95.89.63
Courriel : lesberetsattablés@gmail.com



Association de loi 1901
Créée le 23/11/2024
Adresse postale :
388 Route des Grandes Alpes
74110 MORZINE

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA COURSE

Assurance

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès d'un organisme au choix, et notamment auprès de la FFA.

Chaque participant déclare être couvert par une assurance individuelle accident prenant en charge les frais de recherche, de secours, d'évacuation et d'éventuel rapatriement hélicoptère en France ou en Suisse selon sa situation personnelle et les conditions d'intervention des secours.

L'organisateur est quant à lui couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour l'évènement.

Profil des coureurs

La course est ouverte à tous les athlètes, licenciés ou non, de toutes nationalités, dont l'âge des coureurs est de 16 ans révolu le jour de la course.

Obligations

Pour valider son inscription, chaque coureur doit fournir :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées
- Ou une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 1 an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. <https://pps.athle.fr>

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation

Pour les mineurs : Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées. Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Inscription

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur Njuko (lien d'inscription à retrouver sur internet ou nos différents réseaux sociaux) à partir du 15 juin 2026 et jusqu'au 11 septembre 2026 à 12h00 (date limite d'inscription).

Compris dans le prix d'inscription de la course pour le montant de 28,00€ : Un lot d'inscription + un repas + dossard pucé et fourniture d'épingles à nourrice.

3. DEROULEMENT DE LA COURSE

Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait entre 7h00 et 8h00.

Chaque dossard sera remis en main propre au coureur sur présentation d'une pièce d'identité.

Le dossard doit être porté sur la poitrine, le ventre ou la cuisse.

Il doit être visible tout au long de la course.

Déroulement de la course

Le départ se fera au hameau des Granges sur la commune de Montriond à 8h30.

Le départ se fait en contre-la-montre avec un différé de 20 secondes.

Un seul ravitaillement sera présent sur le parcours et se situe à l'arrivée. Prenez vos dispositions.

Règle de dépassement :

Le coureur qui arrive depuis derrière a la priorité.

Équipement et matériel

En acceptant le présent règlement, le participant reconnaît être pleinement informé par l'organisateur de l'obligation de disposer, pendant l'intégralité de la course, du matériel adapté aux conditions spécifiques au milieu montagnard.

Il s'agit du matériel permettant de faire face :

- À l'ensemble des conditions météorologiques pouvant être rencontrées en montagne (froid, chaleur, pluie, vent... dans des conditions potentiellement extrêmes), quelles que soient celles constatées au moment du départ, les conditions pouvant brutalement évoluer.
- À une longue période d'immobilisation (les conditions météo et le caractère accidenté du terrain pouvant ralentir fortement l'intervention des secours).
- L'organisation se réserve le droit de contrôler le matériel obligatoire à tout moment avant le départ, pendant et après la course.

- Matériel obligatoire :
 - Chaussures adaptées (crampons, etc...)
 - Réserve d'eau d'au moins 50 cl
 - Veste de type Coupe-vent et/ou Goretex®
 - Téléphone portable chargé
 - Bâtons fortement conseillés
 - Tenue de sport adaptée aux conditions météorologiques le jour de l'évènement

Modification du parcours / annulation

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ ou d'annuler l'épreuve en cas de mauvaises conditions météorologiques ou de restrictions administratives. Si l'organisateur annule la course pour des raisons indépendantes des participants (conditions météorologiques extrêmes, autorisations administratives, crise sanitaire, etc.), plusieurs options pourront être envisagées par l'organisateur selon le délai et le motif d'annulation.

En cas d'annulation complète de la course, l'organisation procédera au remboursement, sur demande du participant du montant de la course hors repas soit 10,00€. Le repas n'étant pas dépendant des conditions météo, il sera maintenu.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant présentant un retard important ou dont l'état physique semble incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Conditions de disqualification

- Non-respect du balisage
- Assistance extérieure interdite (hormis cas d'urgence) - Toute assistance extérieure en dehors des zones autorisées par l'organisation est interdite.
- Comportement dangereux
- Manque de respect envers bénévoles/secours/autres coureurs

Dispositif et règle de sécurité

Une équipe de secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris hélicoptère en cas de nécessité et si les conditions le permettent. Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Abandon

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement se présenter à un poste de commissaire (départ, tous les 100m et arrivée), et leur remettre son dossard.

Après la course

Un chemin de retour sera indiqué et balisé pour la redescente, il sera obligatoire de l'utiliser. Chaque concurrent devra se représenter au départ une fois la course terminée afin de remettre son numéro de dossard (pointage). Dans le cas contraire le coureur sera disqualifié.

Le repas d'après course et la remise des prix se dérouleront à la Maison des associations de Montriond.

Catégories et récompenses

Les participants seront répartis dans les catégories suivantes, conformément à leur année de naissance :

- Les Mouzets : catégorie Cadets (nés en 2010 et 2011).

Attention : les participants doivent obligatoirement avoir 16 ans révolus le jour de la course, soit le 12 septembre 2026.

- Les Cabris : catégorie Juniors (nés en 2008 et 2009)
- Les Affutés : catégorie Espoirs (nés entre 2005 et 2007)
- Les Péchus : catégorie Seniors (nés entre 1993 et 2004)
- Les Vieilles Godios : catégorie Masters 0 à 2 (nés entre 1978 et 1992)
- Lou Vio Sabots : catégorie Masters 3 à 10 (nés entre 1940 et 1977)

Un classement général scratch hommes et femmes sera établi ainsi qu'un classement par catégorie.

Les modalités et récompenses attribuées seront définies par l'organisation.

La présence des coureurs récompensés à la remise des prix est fortement recommandée.

Droit à l'image et protection des données / RGPD

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de l'épreuve.

Les informations recueillies lors de l'inscription sont destinées exclusivement à l'organisation de l'épreuve et ne seront pas revendues. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données.

Respect de l'environnement

Le parcours du KMV de Nantaux 2026 se trouve dans une zone naturelle. Nous vous demandons de ne pas jeter de déchets, de respecter la faune et la flore présentes et de profiter de la nature ! Le respect de ces espaces et des espèces qui y résident est primordial et conditionne l'avenir des courses en montagne. Merci à tous pour votre compréhension et votre attention portée à la nature.

Pour vos entraînements ou préparations en dehors de la course il est important de respecter la montagne et les gens qui y travaillent. Le partage de cet espace naturel exceptionnel passe par le respect mutuel de tous les usagers. Pensez à bien refermer les parcs derrière vous et tenir vos chiens en laisse.

Tout abandon de déchets sur le parcours entraînera une disqualification immédiate. Les participants s'engagent à respecter le milieu naturel traversé.

Engagements du coureur

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France et en Suisse.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.
- Je déclare avoir satisfait à la réalisation du Parcours de Prévention Santé (PPS), ou d'un questionnaire de santé pour les mineurs, m'être renseigné sur les contre-indications médicales susceptibles de me concerner et en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve me concernant.
- J'accepte de me soumettre aux contrôles. L'organisation se réserve le droit d'effectuer tout contrôle nécessaire au respect du règlement tout au long du parcours ainsi que les décisions qui pourraient être prises à mon encontre.
- Aucun transfert d'inscription, ni aucun échange, don ou revente de dossards entre individus n'est autorisé pour quel que motif que ce soit, avant, pendant et après l'épreuve.
- Toute personne rétrocédant son dossard ou son inscription à une tierce personne, verra son inscription annulée et sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- Toute personne disposant d'un dossard ou d'une inscription acquise en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée sans remboursement.
- Le coureur pris en flagrant délit d'échange, de don ou de revente de dossard verra son inscription annulée sans remboursement.
- En validant son inscription, le participant accepte expressément les modalités de remboursement prévues au présent règlement.